

Bureau du 20 mars 2006

Décision n° B-2006-4101

objet :	Prestations relatives aux études des sols et aux conseils géotechniques auprès des services de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché
service :	Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3621 en date du 3 octobre 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations relatives aux études de sols et aux conseils géotechniques auprès des services de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 17 février 2006, a classé les offres et a choisi celle de l'entreprise IMS RN pour le marché à bons de commande d'une durée de un an reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC minimum et 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour des prestations relatives aux études de sols et aux conseils géotechniques auprès des services de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise IMS RN pour un montant annuel de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC minimum et 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC maximum.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budgets annexes des eaux et de l'assainissement - exercices 2006, 2007, 2008 et 2009 - sur différents comptes des sections d'investissement et de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,